MONTAIGNE OPPORTUNITÉ CAC 40®

Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

L'investisseur supporte le risque de crédit de NATIXIS (Moody's : A2 / Fitch : A+ / Standard & Poor's : A au 10 décembre 2012), émetteur des titres de créance.

L'investisseur prend un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Montaigne Opportunité CAC 40® est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Période de commercialisation** : du 21 décembre 2012 au 15 mars 2013
- **Durée d'investissement conseillée** : 6 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé
- **Eligibilité** : contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation en unités de comptes et comptes-titres

BANQUE PRIVÉE 1818

MONTAIGNE OPPORTUNITÉ CAC 40®

Avec ***Montaigne Opportunité CAC 40®***, l'investisseur s'expose au marché des quarante capitalisations les plus importantes de la Bourse de Paris qui constituent l'indice CAC 40® (dividendes non réinvestis). Le montant de remboursement final du produit est conditionné à l'absence de défaut de Natixis.

Caractéristiques de Montaigne Opportunité CAC 40® :

- En cours de vie, un mécanisme de remboursement automatique anticipé permet à l'investisseur de récupérer l'intégralité de son Capital Initial majoré d'une prime de 9 % par année écoulée, dès lors qu'à une Date d'Observation Annuelle(2) l'indice CAC 40® est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À la Date d'Observation Finale, le 15 mars 2019 :
  a) si le niveau de clôture de l'indice CAC 40® est supérieur ou égal à 65 % de son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial majoré d'une prime de 27 % (équivalent à un TRA(1) de 4,06 %), ou
  b) si le niveau de clôture de l'indice CAC 40® est inférieur à 65 % de son Niveau Initial, l'investisseur subira **une perte en capital**, égale à la baisse enregistrée par l'indice CAC 40®. Ainsi, l'investisseur peut perdre la totalité de son Capital Initial.
- Pour bénéficier d'une protection du capital à l'échéance jusqu'à une baisse de 35 % de l'indice CAC 40®, l'investisseur accepte de limiter ses gains à 9 % de la valeur nominale par année écoulée et de ne profiter, le cas échéant, que partiellement de la hausse de l'indice.

Le terme « Niveau Initial » utilisé dans cette brochure désigne le cours de clôture de l'indice CAC 40® composé des 40 premières capitalisations du marché français et calculé hors dividendes déterminé le 15 mars 2013. Le Terme « Capital Initial » utilisé dans cette brochure désigne le capital investi **hors frais de souscription et autres commissions**. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la Date d'Observation Finale (le 15 mars 2019) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé. **Le produit est soumis au risque de défaut de Natixis**.

(1) TRA : Taux de Rendement Actuariel calculé hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

(2) 17 mars 2014, 16 mars 2015, 15 mars 2016, 15 mars 2017 ou 15 mars 2018.

Mécanismes, Avantages & Inconvénients

Mécanisme de remboursement automatique anticipé activable dès la première année

À chaque Date d'Observation Annuelle pour les années 1 à 5[2], dès lors que le niveau de clôture de l'indice CAC 40® est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :

l'intégralité de son Capital Initial
+
une prime de 9 % par année écoulée
Soit un TRA[1] compris entre 7,71 % et 9 %

Mécanisme de remboursement final

À l'échéance des 6 ans, le 15 mars 2019, on observe le niveau de clôture de l'indice CAC 40® par rapport à son Niveau Initial.

- Si l'indice CAC 40® est supérieur ou égal à 65 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

l'intégralité de son Capital Initial
+
une prime de 27 %
Le TRA[1] est de 4,06 %

- Si l'indice CAC 40® est inférieur à 65 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit :

le Capital Initial investi diminué de la performance négative de l'indice CAC 40® déterminée en pourcentage de sa valeur initiale
Il subit dans ce scénario une perte en capital à l'échéance pouvant être totale.

(1) Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

(2) 17 mars 2014, 16 mars 2015, 15 mars 2016, 15 mars 2017 ou 15 mars 2018.

Avantages

- **Montaigne Opportunité CAC 40®** offre un gain potentiel de 9 % par année écoulée, dès lors qu'à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'indice CAC 40® est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À l'une des Dates d'Observation Annuelle, si l'indice CAC 40® est supérieur ou égal à son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit l'intégralité de son Capital Initial par anticipation.
- À la Date d'Observation Finale (soit le 15 mars 2019), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au cours des années précédentes et si l'indice CAC 40® est supérieur ou égal à 65 % de son Niveau Initial, alors l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial en plus d'une prime de 27 %.

Inconvénients

- L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en cours de vie, ni à l'échéance. Le rendement du produit est très sensible à une faible variation de l'indice CAC 40® autour d'une baisse de -35 %. Dans le pire des scénarios, l'investisseur peut perdre l'intégralité du Capital Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 6 ans.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice CAC 40®.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 9 % par année écoulée en cas de hausse de l'indice CAC 40® supérieure à 9 % par rapport à son Niveau Initial.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- En cas de revente des titres de créance avant l'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. **La perte en capital, notamment, peut être partielle ou totale.** Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur échéance (cf. contrat d'assurance) et engendre un risque de perte en capital.
- La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice CAC 40® et dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours de la volatilité de l'indice CAC 40®, des taux d'intérêts et des conditions de refinancement de l'émetteur. Ainsi, en cas de revente des titres avant l'échéance, l'investisseur pourrait subir une perte en capital.

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

— Performance de l'indice CAC 40® ★ Remboursement ***Montaigne Opportunité CAC 40®*** ▬ Prime

- - Barrière de désactivation de la protection en capital à l'échéance - - Seuil de déclenchement du remboursement anticipé

↓ Effet de plafonnement du remboursement final

Scénario défavorable : baisse de l'indice CAC 40® la 6ème année (supérieure à -35 %)

- À chaque Date d'Observation Annuelle, le cours de clôture de l'indice CAC 40® est inférieur à son Niveau Initial.
- Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de prime au titre de ces années.
- À la Date d'Observation Finale, le cours de clôture de l'indice CAC 40® est égal à 55 % de son Niveau Initial (soit une baisse de -45 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'indice CAC 40®, soit 55 % de son Capital Initial.
- L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'indice CAC 40®, soit une perte de 45 %.
- **Le TRA(1) est de -9,48 %**

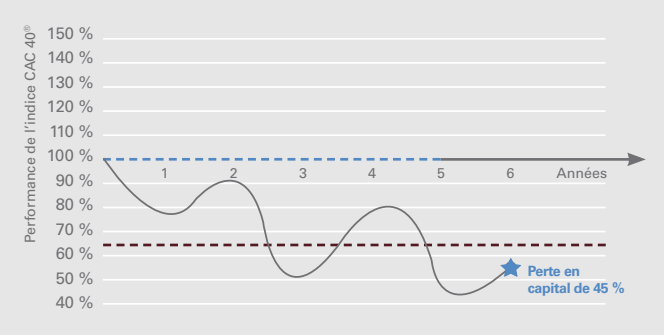

Scénario médian : baisse de l'indice CAC 40® la 6ème année (inférieure à -35 %)

- À chaque Date d'Observation Annuelle, le cours de clôture de l'indice CAC 40® est inférieur à son Niveau Initial.
- Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de prime au titre de ces années.
- À la Date d'Observation Finale, le cours de clôture de l'indice CAC 40® est égal à 75 % de son Niveau Initial (soit une baisse de -25 %) : l'investisseur reçoit le Capital Initial plus une prime de 27 %, soit un total de 127 %.
- **Le TRA(1) est de 4,06 %**

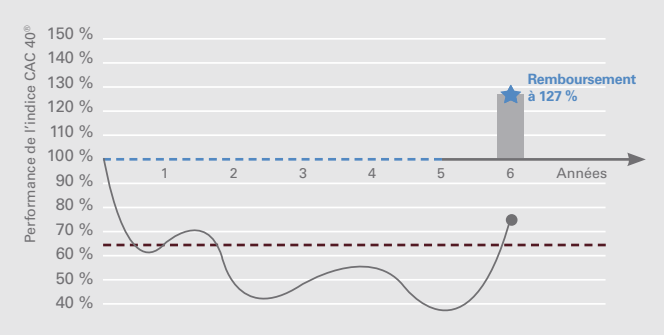

Scénario favorable : hausse de l'indice CAC 40® dès la 1ère année

- À la première Date d'Observation Annuelle, le cours de clôture de l'indice CAC 40® est égal à 130 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit le Capital Initial plus une prime de 9 %, soit un total de 109 %, plafonnant ainsi le gain à 9 % contre 30 % pour un investissement direct dans l'indice CAC 40®.
- **Le TRA(1) est de 9 %**

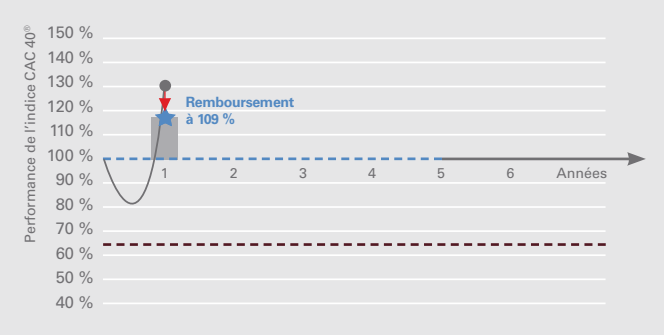

(1) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

Informations

L'indice CAC 40® : indice de référence au marché actions français

L'indice CAC 40® est composé des 40 premières sociétés du marché français, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il est l'indice de référence du marché français. Il respecte une pondération sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique français. Les dividendes versés par les actions composant l'indice CAC 40® ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier. **Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.**

Evolution de l'indice CAC 40® depuis le 20 novembre 1992

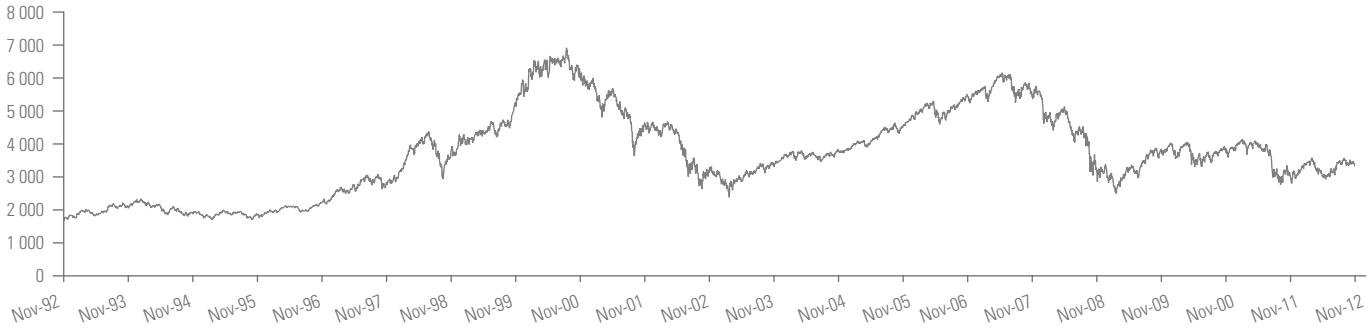

Source : Bloomberg du 20 novembre 1992 au 22 novembre 2012

Répartition sectorielle

- **15 %** Biens et services industriels
- **10 %** Construction et matériaux
- **8 %** Banques
- **8 %** Technologie
- **8 %** Utilitaires
- **5 %** Automobiles
- **5 %** Chimie
- **5 %** Alimentaire et boisson
- **5 %** Santé
- **5 %** Média
- **5 %** Pétrole & gaz
- **5 %** Biens personnels
- **5 %** Distribution
- **3 %** Ressources basiques
- **3 %** Assurance
- **3 %** Immobilier
- **3 %** Télécommunication
- **3 %** Voyage et loisir

Source : Bloomberg du 22 novembre 2012

Fiche technique

Instrument Financier	Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital
Emetteur	NATIXIS (Moody's : A2 / Fitch : A+ / S&P : A au 10 décembre 2012)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0011363647
Période de Souscription	Du 21 décembre 2012 au 15 mars 2013
Valeur Nominale	1 000 €
Indice	Indice CAC 40® (code Bloomberg : CAC 40 <Index>)
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale
Date de Détermination Initiale	15 mars 2013
Date d'Émission et de Règlement	2 avril 2013
Date d'Observation Finale	15 mars 2019
Dates d'Observation Annuelle	17 mars 2014, 16 mars 2015, 15 mars 2016, 15 mars 2017 ou 15 mars 2018
Dates de Remboursement Automatique Anticipée	31 mars 2014, 30 mars 2015, 29 mars 2016, 29 mars 2017 ou 29 mars 2018 *(Sous réserve de survenance de l'événement décrit en pages 2 et 3)*
Date de Remboursement Final	29 mars 2019
Niveau Initial	Niveau de clôture de l'Indice le 15 mars 2013
Périodicité de Valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant.
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, NATIXIS assurera le rachat des Instruments Financiers en offrant une fourchette maximale de cotation achat/vente (Bid/Ask)de 1 % sur demande de tout porteur d'Instruments Financiers par le biais de son intermédiaire financier.
Frais d'entrée et de rachat	0 % soit aucun frais à la charge du porteur.
Commission de distribution	NATIXIS paiera au distributeur une rémunération moyenne annuelle maximum égale à 0,60 % du montant effectivement placé.
Agent de Calcul	CACEIS Bank Luxembourg
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Règlement/Livraison	Euroclear France

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice CAC 40®.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice CAC 40® sous-jacent et donc à l'évolution du marché actions français.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Emetteur. La notation de NATIXIS est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre le titre de créance totalement illiquide.

Avertissement

Le présent document a un caractère promotionnel.

Montaigne Opportunité CAC 40® est éligible pour une souscription en compte-titres et un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances français (ci-après le « Contrat »). Dans le deuxième cas, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur le produit en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs au dit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements en cas de décès ou rachat avant terme. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents à la souscription de l'Instrument Financier ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus d'émission et d'admission (le « Prospectus »). Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France exclusivement. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Les conditions de souscription à ce Contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales dudit Contrat valant note d'information. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ETES AUTORISES A SOUSCRIRE A CE PRODUIT. En cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et le Prospectus, ce dernier prévaudra.

Informations importantes – Les conditions et modalités de l'émission sont définies dans le Prospectus visé par la CSSF sous le visa dont la référence est C-13348, en date du 19 décembre 2012 disponible sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et sur le site dédié de NATIXIS (www.equitysolutions.natixis.com). La CSSF a délivré à l'AMF un certificat d'approbation attestant que le Prospectus a été établi conformément aux dispositions de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la « Directive Prospectus »). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des Etats-Unis. Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Banque Privée 1818 qui commercialise le produit Montaigne Opportunité CAC 40® . Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. NATIXIS est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. NATIXIS est réglementé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels il est agréé. NATIXIS est également soumis à l'autorité limitée du Financial Services Authority au Royaume Uni. Les détails concernant la supervision de nos activités par le Financial Services Authority sont disponibles sur demande.

Avertissement Euronext - Euronext Paris S.A détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC40®. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC40®, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC40®, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

« CAC40® » est une marque déposée par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V.

Copyright GettyImages - Tous droits réservés -

BANQUE PRIVÉE 1818

Banque Privée 1818
50, avenue Montaigne 75008 Paris
Tél. : +33 (0) 1 70 38 80 00
Fax : +33 (0) 1 70 38 80 01

www.banqueprivee1818.com

Société anonyme au capital social de
88 401 767,30 €, immatriculée au RCS de Paris
sous le n° 306 063 355 - APE 6419Z
Courtier d'assurances immatriculé à l'ORIAS
sous le numéro 07 006 332.